

Le 18 septembre 2017

Monsieur Réal Laporte
Président
Hydro-Québec Innovation, équipement
et services partagés
855, rue Ste-Catherine Est, 20^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Questions et commentaires (suite) concernant le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres sur le territoire de la municipalité Les Cèdres par Hydro-Québec (Dossier 3211-02-303)

Monsieur,

La Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a effectué l'analyse, en collaboration avec d'autres ministères concernés, du complément de l'étude d'impact déposé le 8 août 2017 concernant le projet mentionné en objet. À la lumière des informations transmises, des précisions nous sont nécessaires afin de compléter l'étape de la recevabilité de l'étude d'impact.

Les réponses aux questions suivantes devront nous être transmises en 15 copies papier et 3 copies sur support informatique :

QC-64

L'initiateur préconise pour stabiliser le côté sud de la digue, la mise en place de filtres inverses et de bermes en enrochement. Pour le côté nord, le scénario envisagé repose sur un déversement en eau d'un matériau imperméabilisant, comme du till. Ces travaux viendraient résoudre, selon Hydro-Québec la problématique liée à l'érosion de contact de la fondation de mort terrain et à la stabilité des pentes à des endroits critiques notamment aux interfaces avec les ouvrages de béton. À cet effet, l'initiateur devra expliquer pourquoi l'évacuateur désaffecté en béton, qui marque un

...2

Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933, poste 4643
Télocopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : herve.chagnier@mddelcc.gouv.qc.ca

...2

2

bris dans le continuum de la digue ne fait pas l'objet d'un remplacement par une portion de digue, qui serait homogène avec le reste de la structure de retenue.

QC-65

L'initiateur étudie actuellement la nécessité d'ajouter une carapace de protection en enrochement recouvrant le till, dans le secteur du canal d'amenée. Comme le scénario proposé indique que ce secteur fera l'objet d'un empiétement majeur dans le cours d'eau, l'initiateur doit présenter les impacts de cet empiétement supplémentaire dans le milieu hydrique sur les paramètres hydrauliques et sur les habitats.

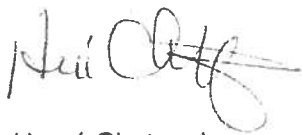
Dans le cas où l'ajout d'une carapace de protection recouvrant le till déversé n'est pas maintenu, l'initiateur doit évaluer le taux de recharge de till nécessaire pour contrer l'érosion de surface et ce, sur la base d'une activité de suivi annuel. Il doit évaluer les impacts de cette recharge sur le milieu naturel

À titre informatif, vous devrez vous assurer, dans les étapes à venir, d'être conforme au nouveau régime de loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LQ, 2017, chapitre 14 ; ci-après « la Loi »). Cette Loi permet d'exiger une contribution financière à tout demandeur dont le projet porte atteinte aux milieux humides et hydriques au sens de l'article 46.0.2, édicté par l'article 31 de la Loi. Celle-ci, de même que la documentation afférente, est présentée sur le site Web du Ministère (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>).

Pour toutes informations additionnelles, vous pouvez rejoindre Mme Isabelle Nault de notre direction, au numéro de téléphone (418) 521-3933, poste 7250 au par courriel : isabelle.nault@mddelcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Le directeur,



Hervé Chatagnier